

# COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

## Secteur 1 : "VIEILLE VILLE"

**MARDI 9 OCTOBRE 2012 à 18 heures,  
Salle de la Glaye**

### Etaient présents :

Monsieur le Maire

M. GIRAUD, adjoint, coordinateur des "comités de quartiers",

Mmes SIRI et ANSEMI, adjointes,

MM. GUIBOURG, HAUTEFEUILLE, conseillers municipaux délégués,

Mme CATINO, directrice générale adjointe des services,

M. LESCA, directeur des services techniques municipaux,

M. DUBOIS, chef de poste de la Police municipale,

Mme CAMBAY, responsable du service municipal de l'Environnement,

M. ILBERT, agent technique municipal,

Capitaine ROLANDO, commandant la brigade de Gendarmerie,

M. BEAUREPERE, directeur de l'agence méditerranée SITA Nice,

M. BRUNET, responsable local de la société SITA,

Mme SERRATI, coprésidente représentant les administrés,

M. REYNET, coprésident suppléant représentant les administrés,

Mesdames et Messieurs les administrés.

### Excusés :

Mme FAYARD, conseillère municipale, présidente du quartier,

Mme SERRA, conseillère municipale, présidente suppléante du quartier.

\* \* \*

**M. GIRAUD** ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux administrés, ainsi qu'au Capitaine ROLANDO, nouveau commandant de la brigade de Gendarmerie.

A l'appui d'un document power point projeté (cf. annexe), l'ordre du jour de la 10<sup>ème</sup> session des comités de quartiers est examiné.

## TRAVAUX VIEILLE VILLE

A compter du 8 octobre, les travaux de réhabilitation de l'éclairage public et de la voirie des rues du Portalet, Saint-Esprit et du Puits reprendront pour se terminer avant les fêtes de fin d'année.

Durant l'année 2013 vont s'engager des travaux de réhabilitation des réseaux et de voirie pour :

- le quartier des 4 vents,
- la rue de l'aïoli,
- la rue du petit bal,
- la rue des moulins,
- la rue des bouchonniers,
- le passage de la miséricorde.

Le SIDECEM (syndicat intercommunal chargé de l'alimentation en eau) réalisera le renouvellement des conduites d'eau potable dans le quartier des "4 vents" à partir de début novembre, jusqu'à la fin de l'année.

Le concessionnaire VEOLIA et l'entreprise CARDAILLAC sont chargés de ces travaux.

**M. HAUTEFEUILLE** précise qu'à partir de la deuxième quinzaine d'octobre, le revêtement de la rue Bergère sera achevé.

## CIMETIERE

### Columbarium

Conformément aux nouvelles dispositions du droit funéraire qui a donné un statut juridique aux cendres, toutes les communes de 2000 habitants et plus doivent disposer d'un columbarium et d'un jardin du souvenir.

Le columbarium actuellement en place dans notre cimetière étant saturé, il ne permet plus de répondre à ces nouvelles normes qui interdisent aux familles de conserver l'urne à leur domicile ou dans tout lieu privé.

Dans ce cadre, la commune a travaillé sur un aménagement paysager d'un nouveau columbarium qui permettra de réhabiliter des espaces attenants au cimetière, tout en améliorant ce site et respectant les exigences règlementaires (accessibilité, respect de l'environnement et des sites protégés, lieu de recueillement pour les familles). Le projet a été validé par l'Architecte des Bâtiments de France.

A cet effet, les travaux débuteront d'ici la fin de l'année pour une durée de quatre mois, pour un montant de 250.000 €.

Au final, cent cases destinées aux urnes seront installées dans un premier temps mais une possibilité d'extension a d'ores et déjà été prévue.

Un "jardin du souvenir" sera aménagé comprenant une zone de dispersion (dans le respect des normes environnementales) et un dispositif obligatoire permettant d'inscrire l'identité des défunts sera mis en place.

### **Toilettes**

Dans la continuité des divers aménagements intervenus au cimetière depuis ces cinq dernières années (nouveaux caveaux, nouvel ossuaire, réfection de la toiture et du bureau des gardiens, réfection de la première et plus ancienne partie de la crypte et aménagement de la seconde zone), la réfection des toilettes, devenues obsolètes et indécentes, était indispensable.

A compter du 1<sup>er</sup> octobre, les sanitaires seront totalement réhabilités, en respectant également la réglementation en matière d'accessibilité, pour un montant de 30.000 €. La fin des travaux est normalement prévue pour la Toussaint.

Au total, l'enveloppe des travaux réalisés au sein du cimetière s'élève à plus de 300.000 €.

## **MUSEE de l'HISTOIRE MARITIME TROPEZIENNE à la CITADELLE**

Il s'agit d'un musée qui racontera aux administrés et aux visiteurs le temps où les tropéziens étaient dans le monde et que nos ancêtres parcouraient les mers du globe.

**Monsieur le Maire** tient à préciser que la réalisation de ce musée a pris du retard en raison de découvertes archéologiques. Toutefois, après accord de l'Architecte des Bâtiments de France et l'Architecte des Monuments Historiques, les travaux ont pu reprendre à la fin de l'été pour s'achever, en principe, au début de l'année prochaine, l'ouverture du musée étant programmée pour juin ou juillet 2013.

Actuellement, les travaux de gros œuvre sont en cours. A partir de janvier, les réalisations scénographiques et muséographiques seront réalisées puis la construction de la nouvelle billetterie qui sera créée sous le talus.

Il s'agit d'un chantier très complexe concernant un bâtiment historique sur lequel il est nécessaire d'apporter des équipements modernes (mise en place d'ascenseurs par exemple).

Le montant de ce chantier est de 1.270.000 €.

## **QUAI de LA PESQUIERE**

La réhabilitation de ce quai et du banc en mosaïque est programmée.

Au départ, seuls les travaux de revêtement de cet espace étaient prévus. Toutefois, après une vérification subaquatique du quai, des affouillements ont été constatés, ainsi que des désordres au niveau de sa structure.

Les travaux débuteront en février 2013 pour s'achever avant l'été.

## **LOGEMENTS**

Trois sites sont concernés par la réalisation de logements. Un point des chantiers est présenté.

### **Le Couvent**

Les parois moulées sont terminées depuis le 21 septembre et les silos et grues seront évacués dans les prochains jours.

Les étapes suivantes vont à présent s'enchaîner :

- mise en place des pré fondés (tubes de 15 m) sur lesquels reposent les dalles de transfert,
- puits de forage d'ici deux à trois semaines (à partir de 5 m de profondeur) : eau traitée puis rejetée dans le pluvial,
- démarrage de la construction des dalles de transfert (buton) début novembre,
- terrassement et évacuation des gravats jusqu'en mars 2013.

### **Les Lices**

Les travaux sur la dalle sont en cours avec le démarrage du gros œuvre pour le bâtiment A.

La fin du gros œuvre est prévue pour mars 2013.

### **L'ancien Hôpital**

Un nouveau permis de construire sera déposé dans le courant du mois de novembre 2012.

Le démarrage des travaux est prévu pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2013.

Le programme global regroupera :

- 268 logements dont 92 en accession et 176 en location pour actifs,
- 2000 m<sup>2</sup> de locaux d'activités,
- 750 places de stationnement (500 aux Lices et 250 sur Foch).

Il est rappelé que les loyers concernant les logements locatifs seront encadrés :

- les logements "intermédiaires" seront plafonnés à 11 € / m<sup>2</sup>,
- les logements "sociaux" entre 5 et 10 € / m<sup>2</sup>.

Le calendrier de livraison est le suivant :

- les Lices : février 2014,
- le Couvent : décembre 2014,

- l'ancien Hôpital : fin 2015.

**Monsieur le Maire** rappelle que sur l'ensemble des logements proposés sur les trois sites, les 2/3 seront réservés à la location et tient à apporter des précisions suite à différentes rumeurs ou photos montage qui circulent, à la limite de la diffamation.

Le choix de la répartition n'a pas été facile. Les conditions inscrites dans le cahier des charges étaient de 2/3 de locatifs, 1/3 d'accession à la propriété.

Lors de l'appel à candidatures, 20 sociétés ont manifesté de l'intérêt pour ces projets mais à la lecture de ce cahier des charges, seuls 4 d'entre elles ont soumissionné.

La société KAUFMAN & BROAD a été retenue car elle garantissait les meilleures conditions financières pour la Commune. 16,4 millions d'euros pour la remise du foncier et la réalisation des logements locatifs qui reviendront en pleine propriété de la Ville dans soixante ans. Entre temps, ces logements seront gérés par le bailleur social ARCADE qui aura l'obligation d'entretenir les bâtiments. De plus, un parc de stationnement de 100 places sera également remis à la Ville.

**Monsieur GIRAUD** précise que l'attribution des logements se fera par le bailleur social, en concertation avec la Ville, à partir de critères très stricts et objectifs.

Concernant le projet sur le site de l'ancien Hôpital, **Monsieur le Maire** informe les participants que le permis de construire initial a été refusé car l'Architecte des Bâtiments de France a maintenu son avis défavorable concernant la démolition du bâtiment de l'ancien hôpital situé côté avenue Foch. Un nouveau permis de construire sera donc déposé dans le courant du mois de novembre, incluant ce bâtiment qui n'est pas conçu pour accueillir des logements et nécessite une restructuration complète. Tous ces aménagements engendreront un surcoût considérable.

## POLE ENFANCE

Le Pôle enfance, dont les travaux ont débuté, regroupera dans un même lieu :

- une crèche multi-accueil de 60 places + 10 supplémentaires en été (955 m<sup>2</sup>)
- une crèche familiale de 15 places (122 m<sup>2</sup>)
- un jardin d'enfants
- un centre de loisirs « maternels »
- un centre de loisirs pour les enfants de 6 à 12 ans (798 m<sup>2</sup> au total)
- une cuisine scolaire centralisée (448 m<sup>2</sup>)
- des locaux communs + les affaires scolaires (169 m<sup>2</sup>)
- un guichet unique permettant d'accomplir les formalités de façon plus rationnelle
- une zone de dépose-minute.

La fin des travaux est prévue pour le 3e trimestre 2013, pour une ouverture en janvier 2014.

Le coût de ce projet s'élève à 6 200 000 €.

**Monsieur le Maire** tient à préciser que jusque dans les années 20, il n'y avait aucune construction sur ce site. La maison "Saint-Roch" n'avait donc pas d'intérêt patrimonial particulier. Quant aux arbres, les plus beaux chênes ont été préservés et ceux qui ont été abattus n'avaient qu'une cinquantaine d'années.

### QUAIS du PORT

Dans la continuité de l'entretien des infrastructures portuaires, la dernière tranche des travaux relatifs au confortement des quais du port va se dérouler d'octobre 2012 à avril 2013.

Le coût total de l'opération s'élève à plus d'un million d'euros.

### SANISSETTES

Des nouveaux équipements ont été installés à différents endroits de la Commune (port du Pilon, place du XVe Corps, gare routière, parking du Port, Portalet) pour un montant de 122.000 €. La société DECAUX est en charge de l'entretien et de la maintenance de ces sanisettes.

Les administrés sont informés que durant la période estivale, outre une fréquentation particulièrement soutenue de ces équipements, de très nombreux actes de vandalisme ont été constatés. De ce fait, ces équipements sophistiqués ont été mis hors service.

A la suite de ce constat, une rencontre a été organisée entre les services municipaux et la société prestataire. Dorénavant, les agents en charge de la maintenance interviendront deux fois par jour.

### COMPACTEURS SOLAIRES

Quatre compacteurs solaires ont été installés, à titre expérimental, par la société PLASTIC OMNIUM, en différents points de la Ville (Annonciade, place de la Mairie; Estacade ...). L'expérience a été concluante.

Ces équipements permettent de compacter 5 fois 120 litres de déchets.

### DISPOSITIFS "PARTICIPATION CITOYENNE" "VOISINS VIGILANTS"

**Le Capitaine ROLANDO** informe les participants de ces nouveaux dispositifs qu'il souhaite mettre en place sur le territoire communal.

Il est nécessaire qu'un protocole soit établi entre la Gendarmerie et la Commune pour qu'ils soient mis en œuvre. Le but est d'aider les forces de police en signalant tout agissement suspect. Il n'est absolument pas question de délation.

## **PAROLE AUX ADMINISTRÉS**

### **Toilettes du Lavoir de la Citadelle**

Les riverains s'interrogent sur le devenir de ces équipements sanitaires et relèvent la nécessité de doter le secteur de la Vieille Ville de toilettes publiques.

*Ils sont informés que ces derniers ont fait l'objet d'actes de vandalisme particulièrement choquant. Leur simple remise en état est donc totalement impossible. De plus, suite à l'opposition de certains riverains au projet de réhabilitation du site dans son ensemble, incluant les toilettes, les élus ont décidé de ne plus faire de cette réalisation une priorité.*

*Si le manque de toilettes est relevé, il n'est pas prévu d'en créer dans l'immédiat.*

### **Nettoielement et propreté**

#### **Quartier de la Ponche**

Le manque de poubelles fait cruellement défaut, notamment aux abords de la Pesquière. Il en est de même pour le nettoyage.

*Les problèmes seront signalés à la société SITA.*

### **Sécurité**

Les riverains regrettent les problèmes rencontrés lorsqu'ils sont amenés à contacter la Police Municipale. En effet, trop souvent ce service reste injoignable ou ne peut intervenir rapidement.

*En période estivale, les effectifs ne peuvent répondre aux très nombreuses interventions relevées sur le territoire communal.*

**Monsieur le Maire** constate que le secteur de la Vieille Ville est mal fréquenté et mériterait d'être mieux surveillé. Une restructuration complète de la Police Municipale est prévue. A l'expérience, il est fondamental de renforcer les patrouilles de nuit. Elles seront triplées l'été prochain. Quant au problème de mauvaise fréquentation constaté cet été, Monsieur le Maire s'engage à le résoudre pour la saison prochaine, en collaboration étroite avec la Gendarmerie.

*Il s'agit d'un problème de société et le fait que les établissements de nuit puissent fermer à 7 heures du matin accentue les débordements dont découlent certaines nuisances sonores et problèmes de propreté de la Ville.*

### **Vidéosurveillance**

Les riverains souhaitent que le nombre de caméras soit augmenté dans le secteur en raison du nombre croissant de bagarres et de vols. De plus, lorsque ces infractions ont lieu, trop souvent l'angle de vision des caméras est mal orienté et la coordination entre la Police Municipale et la Gendarmerie semble coupée.

**Monsieur le Maire** rappelle que la bonne marche de ces équipements nécessite un réseau de fibre optique. La demande sera étudiée par l'intermédiaire de branchements annexes.

Quant à l'angle de vision, l'agent en poste au "central" doit visionner plusieurs écrans en même temps et le temps de rotation est programmé. Une amélioration sera apportée au fonctionnement dans la mesure du possible.

**Le Capitaine ROLANDO** se présente aux participants et les rassure sur la collaboration entre son service et la Police Municipale. Des dispositions seront prises dans ce sens. Il tient à rappeler qu'en fonction de la superficie du territoire dont la Gendarmerie à la charge (Gassin, Ramatuelle et Saint-Tropez) et du nombre d'effectifs à disposition, il est évident que l'ensemble du territoire communal ne peut être couvert. Il s'engage toutefois à être à l'écoute des administrés et à leur disposition.

**Monsieur le Maire** insiste sur les contraintes budgétaires que connaissent les fonctionnaires de l'Etat. Le 12 octobre se tiendra, en mairie, la réunion du C.L.S.P.D. (Conseil Local de Surveillance et de Prévention de la Délinquance). Au cours de cette séance de travail, en présence du Procureur, du Sous-Préfet, des représentants des forces de l'ordre et des élus, les problèmes de nuisances et d'insécurité seront évoqués.

La Gendarmerie Nationale et la Police Municipale constituent des institutions complètement différentes. Elles peuvent coopérer mais en aucun cas fusionner.

### **Nuisances sonores**

Les riverains du quartier de la Vieille Ville fondaient beaucoup d'espoir, en début de saison, sur les engagements pris par la Municipalité en matière de gestion des nuisances sonores. Force est de constater que les restaurants du secteur sont toujours considérés par leurs gérants comme des boîtes de nuit, ne sont pas insonorisés et ne possèdent pas les équipements adaptés.

De plus, certains établissements contrevenants se sont vus reconduire de mois en mois leur autorisation de fermeture tardive.

Les riverains sont excédés et le problème doit être pris au sérieux. La Police Municipale intervient quelque fois et la Gendarmerie refuse de prendre les plaintes.

**Monsieur GIRAUD** tient à rassurer les administrés sur l'intérêt que portent les élus sur ce sujet particulièrement sensible. Les plaignants habitent SAINT-TROPEZ depuis des décennies. Il y a toujours eu du bruit dans le village mais pas à la hauteur de ce qui est constaté de nos jours.

Quant à **Monsieur le Maire** il souligne la complexité de ce problème. Il rappelle que les pouvoirs de police du Maire sont extrêmement limités en la matière et qu'il se trouve totalement démuné.



En effet, à titre d'exemple, il cite la procédure appliquée au restaurant "Maggy", durant la saison 2011 (ancien gérant). Après de nombreux constats et de non respects des directives, cet établissement c'est vu appliquer une fermeture administrative de la part de Monsieur le Maire. Un courrier a été reçu en mairie dans les jours qui ont suivi, émanant du Préfet, demandant au Maire d'annuler son arrêté municipal et le priant de bien vouloir respecter les procédures administratives amenant à une "fermeture administrative".

Quant aux pénalités appliquées en matière de nuisances sonores, elles sont totalement dérisoires et ne produisent donc aucun effet sur les contrevenants. En ce qui concerne les arrêtés mensuels, ils sont illégaux.

**Le Capitaine ROLANDO** tient à rassurer les participants. Les plaintes peuvent tout à fait être déposées auprès de la Gendarmerie. La consigne sera rappelée auprès de ses personnels. Il est vrai qu'à titre d'exemple, un tapage nocturne est classifié en qualité d'infraction de 2<sup>ème</sup> classe et le montant de l'amende se porte à 50 €.

Il encourage les administrés à porter plainte car c'est, selon lui, la seule façon de se "faire entendre". Il ne garantit toutefois pas la suite donnée par le Procureur de la République.

### Travaux rues du Petit Bal et des Bouchonniers

Certains riverains du secteur souhaitent avoir des informations sur les projets de travaux à venir.

**Monsieur HAUTEFEUILLE** précise que le projet est déjà établi et que les travaux commenceront dans le courant du mois de janvier 2013. Il reste le problème du stationnement à régler.

**Monsieur le Maire** reconnaît que les travaux vont entraîner quelques gênes mais compte sur la compréhension des riverains pour les accepter. A terme, la Ville sera embellie et le patrimoine amélioré.

### Stationnement

Le problème du stationnement dans le quartier est quotidien. Des solutions sont souhaitées.

\* \* \*

La séance est levée à 20 heures.

P/O La Présidente du Quartier,  
L'Adjoint coordinateur,

Georges GIRAUD

